



Communiqué de presse

Retraites : quand le gouvernement entretient la confusion sur l'indexation

Tout au long des débats de ces derniers mois, FO a mis en garde contre les formules, à répétition, du gouvernement laissant à penser qu'avec le système universel de retraites par points les retraites seraient indexées sur les salaires et non plus sur l'inflation.

En effet, ces formules entretiennent savamment une confusion entre la revalorisation annuelle des pensions des retraités et le calcul de la pension au moment du départ à la retraite.

Or, la revalorisation annuelle des pensions demeurera, avec le projet de système universel du gouvernement, indexée sur l'inflation et non sur les salaires (RMPT ou Revenu moyen par tête inventé par le gouvernement).

A noter que compte tenu du comportement des gouvernements, cette garantie n'est pas absolue. En effet, bien que le code de la sécurité sociale prévoit déjà, depuis de nombreuses années, l'indexation des pensions sur l'inflation, cela n'a pas empêché ce gouvernement, comme ses prédécesseurs, d'y déroger dans le cadre des lois annuelles de financement de la sécurité sociale conduisant à une baisse de pouvoir d'achat des retraités.

Concernant le calcul de la pension au moment du départ à la retraite, la confusion vient de la comparaison aux réformes de ces trente dernières années.

Jusqu'en 1987, le calcul de la pension, au moment du départ en retraite, se faisait en calculant le salaire moyen sur la période de référence (les 10 dernières années ou désormais 25 meilleures années) à partir des salaires perçus sur cette période revalorisés en fonction de l'évolution du salaire moyen par tête. A partir de 1987, c'est l'inflation qui a été prise comme base de revalorisation (ou d'indexation) afin de réaliser des économies (celle-ci augmentant moins vite que les salaires).

Le gouvernement laisse donc entendre qu'il reviendrait sur ce choix en réindexant à terme (à partir de 2045 !) les valeurs du point, servant au calcul de la pension, sur les salaires. Mais plutôt que de prendre comme référence le SMPT (salaire moyen par tête), qui est connu, il invente le RMPT (Revenu moyen par tête) inconnu à ce jour, ce que FO avait signalé dès la parution du rapport du Haut-Commissaire le 18 juillet dernier.

Les débats de ces derniers jours à l'Assemblée nationale ont confirmé cette incertitude qui ajoute au caractère incertain des droits à la retraite que générerait le projet de système universel.

Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

 [yveyrier](mailto:yveyrier@force-ouvriere.fr)

 [@force-ouvriere.fr](https://www.facebook.com/forceouvriere)

 01.40.52.86.01

Paris, le 12 février 2020